



26 juillet 2016

## **Déclaration commune sur la nomination de madame Sylvie Forbin en tant que Vice-Directrice générale pour le secteur du Droit d'auteur et des Industries de la création à l'OMPI.**

Nous soussignées, les organisations accréditées ayant statut d'observateur à l'OMPI, félicitons madame Sylvie Forbin pour sa nomination en tant que Vice-Directrice générale pour le secteur du Droit d'auteur et des Industries de la création à l'OMPI.<sup>1</sup>

Comme le montre son curriculum vitae, Sylvie Forbin apportera dans ce nouveau poste sa précieuse expérience gouvernementale et entrepreneuriale.

Nous notons que le secteur qu'elle dirigera est renommé « secteur du Droit d'auteur et des Industries de la création », abandonnant le terme « Culture » au profit du terme « Droit d'auteur ». Nous espérons que son leadership saura encourager l'OMPI à conserver des orientations favorables à la promotion et au soutien des besoins du secteur du patrimoine culturel en matière de droit d'auteur.

Il nous tarde d'échanger avec Sylvie Forbin sur la contribution dynamique et appréciée de la société civile aux travaux de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins. Cette contribution met au cœur de la discussion la voix de ceux qui bénéficient de la culture et de la connaissance.

Nous ne devons pas oublier que créateurs, chercheurs et scientifiques d'aujourd'hui et de demain se trouvent au cœur de la société civile.

Nous nous réjouissons tout particulièrement de nous entretenir avec Sylvie Forbin du rôle vital des bibliothèques, des archives et des musées dans le processus de découverte et de création en soutien à la culture, à l'éducation, à la recherche et à la communication savante, ainsi qu'à leur importante contribution économique auprès des industries de la création.

Dans l'immédiat, le défi est de démontrer rapidement aux États membres et à toutes les parties prenantes en matière de droit d'auteur que, dans son nouveau rôle, Sylvie Forbin adoptera une approche soigneusement équilibrée au profit de l'intérêt public, en tenant compte des besoins des

---

<sup>1</sup> [http://www.wipo.int/edocs/mdocs/govbody/en/wo\\_cc\\_72/wo\\_cc\\_72\\_2.pdf](http://www.wipo.int/edocs/mdocs/govbody/en/wo_cc_72/wo_cc_72_2.pdf)

titulaires de droits, des utilisateurs, des domaines de la recherche et de l'éducation, reflétant ainsi les objectifs du droit d'auteur lui-même.

Trouver le bon compromis entre les intérêts de ceux qui vivent de leur créativité et de ceux dont les vies sont améliorées par la possibilité d'accéder à la culture et à la connaissance n'est pas une tâche aisée. Il en est de même entre les intérêts de la culture commerciale et ceux des « petits créateurs » qui apprécient la reconnaissance de leur travail autant que les revenus afférents.

Cela nécessite de trouver un équilibre entre les nécessités économiques des industries de la création et l'intérêt public.

Nous nous réjouissons de travailler de façon productive avec Sylvie Forbin afin de poursuivre les travaux de l'OMPI en matière de droit d'auteur dans une direction qui trouve cet équilibre et bénéficie à tous.

*International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA)*

*International Council on Archives (ICA)*

*International Council of Museums (ICOM)*

*European Bureau of Library, Information and Documentation Associations (EBLIDA)*

*Electronic Information for Libraries (EIFL)*

*Electronic Frontier Foundation (EFF)*

*Canadian Federation of Library Associations (CFLA)*

*Scottish Council on Archives (SCA)*

*Knowledge Ecology International (KEI)*

*Karisma Foundation*

*Innovarte*

**Pour plus d'information, merci de contacter:**

Stephen Wyber, IFLA  
[stephen.wyber@ifla.org](mailto:stephen.wyber@ifla.org)

Vincent Bonnet, EBLIDA  
[vincent.bonnet@eblida.org](mailto:vincent.bonnet@eblida.org)